



# INFO-PARENTS

6 février 2015

Bonjour,

## SOIRÉE DE REMISE DU DEUXIÈME BULLETIN

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons le **jeudi 26 février de 18 heures à 21 heures** pour la remise des bulletins et pour la rencontre avec les enseignants.

Afin d'optimiser cette soirée et d'éviter une longue attente, nous tenons à vous préciser que vous disposerez de cinq minutes maximum par enseignant. Au besoin, vous pourrez poursuivre la rencontre ultérieurement.

Nous tenons à vous rappeler que les élèves ne peuvent récupérer seuls leur bulletin.

Nous souhaitons vous accueillir en grand nombre et espérons que cette soirée saura répondre à vos attentes.

## CODE VESTIMENTAIRE

Pour des raisons climatiques, la disposition suivante du code vestimentaire peut porter à confusion :

*« En tout temps, à l'intérieur et sur le territoire de l'école, je porte la tenue vestimentaire approuvée et reconnue par le Conseil d'Établissement de l'année en cours. »*

Nous mettons de l'avant les modalités d'application suivantes :

Lexique :

- **Vêtements complémentaires (autorisés)** : vêtement ne faisant pas partie de la collection et qui vise à protéger l'élève des éléments climatiques.
  - ✓ Exemple : imperméable, tuque, manteau d'hiver, survêtement chaud, etc.
- **Vêtement de remplacement (interdits)** : type de vêtement qui ne vise pas la protection de l'élève des éléments climatiques.
  - ✓ Exemple : jeans, short, T-shirt
  - ✓ Exemple : l'élève se présente sur le territoire avec jeans et t-shirt du Canadien de Montréal

Application et gestion :

- Lorsque les conditions climatiques le prescrivent, l'élève pourra porter sur le territoire des **vêtements complémentaires**.
- À son entrée dans l'école, l'élève se dirige immédiatement à son casier pour retirer les vêtements complémentaires. Si ce dernier ne peut se diriger immédiatement à son casier (durant le dîner par exemple), il devra tout de même les retirer.

### **ACTIVITÉS DU 25 FÉVRIER**

Conformément à notre calendrier scolaire, le 25 février prochain est une journée de classe régulière. Des activités d'hiver sont prévues. La présence de tous est requise, et ce, tout au long de la journée.

### **DATES IMPORTANTES**

23 au 27 février : Carnaval d'hiver

25 février : Journée d'activités

25 février : Séance du conseil d'établissement

26 février : Soirée de remise des bulletins (18h à 21h)

2 au 6 mars : Relâche scolaire

9 mars : Journée pédagogique école

19 mars à 19h: Rencontre des parents de nos **futurs élèves** (provenant du primaire)

### **PROCÉDURES ET RÈGLES D'ENCADREMENT LORS DES SORTIES ET DES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES**

Nous tenons à rappeler que la participation à des sorties ou à des activités parascolaires est un privilège et qu'elle est conditionnelle au respect de certains critères tels que :

- La facture de l'élève doit être totalement acquittée
- L'élève ne doit pas avoir eu des problèmes lors des sorties antérieures
- L'élève doit avoir un comportement adéquat à l'école et avec tous les intervenants
- L'élève doit s'impliquer activement dans la démarche et dans le processus (participation aux activités de financement, présence aux rencontres)

Prenez note qu'en tout temps la direction se réserve le droit de retirer un élève de l'activité et que dans certains cas, il n'y aura pas de remboursement.

Il est important de souligner que le code de vie de l'école s'applique intégralement en sortie. De plus, nous tenons à préciser que l'école assure le transport de ses élèves lors des sorties et qu'il est, par conséquent, formellement interdit aux élèves d'utiliser leur véhicule personnel.

### **PÉRIODE DE CHOIX DE COURS**

Dans les prochains jours, les élèves procéderont à leur choix de cours pour l'an prochain. Vous aurez d'ailleurs à signer le choix de cours de votre enfant et à nous le retourner diligemment. Nous vous invitons à vous y intéresser et à interpeller en cas de besoin Mme Vicki Labelle, notre conseillère en orientation, au poste 3317.

## PASSAGES PIÉTONNIERS

Nous constatons que certains élèves n'empruntent pas les passages piétonniers pour traverser la rue De Martigny. Nous vous demandons d'intervenir auprès de votre enfant et de lui rappeler cette règle de sécurité des plus élémentaires.

## GALA MÉRITAS

Le gala Méritas aura lieu le 4 juin prochain. Nous sommes à la recherche de bénévoles qui souhaitent contribuer à la réalisation de cette soirée.

Différentes formes de contributions sont possibles :

- Confection d'éléments de décor
- Montage de la scène
- Technique de scène
- Accueil
- Don de matériel (décor, tissu...)

De plus, nous sommes à la recherche de donateurs qui nous aideraient à instaurer des bourses d'excellence.

Si l'expérience vous intéresse, nous vous invitons à communiquer avec Madame Brigitte Labelle au 450-438-4108 poste 3326 ou au [labelleb1@csrdn.qc.ca](mailto:labelleb1@csrdn.qc.ca).

## SITE INTERNET DE L'ÉCOLE ET PAGE FACEBOOK

Nous vous encourageons fortement à « aimer » notre page Facebook qui porte le titre : « École secondaire Frenette - La page de la direction ».

Nous vous rappelons que consulter notre site Internet est une belle façon de se tenir informé : [www.esfr.ca](http://www.esfr.ca).

Cordiales salutations !

Patrick Côté  
Directeur

Brigitte Labelle  
Directrice adjointe

Pour l'équipe de l'École secondaire Frenette